

sensé de cette question. J'ai prisé l'idée des comités de surveillance qu'il a énoncée; j'appuie cette idée et je propose qu'on institue chaque année des comités parlementaires mixtes chargés d'exercer la surveillance que l'honorable député a en vue. Pour accomplir efficacement leur travail, ces comités devraient avoir accès à tous les renseignements pertinents. Je m'explique. Au cours de la guerre, des hommes de science du Canada, sous la surveillance ou la direction du ministre des Munitions et approvisionnements, ont largement contribué à la découverte de la bombe atomique, mais bien que ce travail relevât du ministre des Munitions et approvisionnements, le Parlement et la population canadienne n'ont absolument rien su de ce qui se passait avant le bombardement d'Hiroshima. Je signale ce cas non pas parce qu'il eût été sage de nous tenir au courant de ces découvertes, mais pour montrer combien peu nous sommes en mesure, même dans notre pays démocratique, de scruter toutes les dépenses qu'effectue le Gouvernement en temps de guerre.

J'ignore combien on a dépensé à cet égard; ce que je sais, c'est que pendant la guerre, les crédits du ministère des Munitions et approvisionnements et du ministère de la Défense ont donné lieu à des débats qui ont duré des semaines et considérablement prolongé la session. Nous examinions les moindres détails: fallait-il donner de nouveaux sous-vêtements à nos militaires ou se contenter de rapécier ceux qu'ils avaient? Nous voulions faire preuve de sagesse en scrutant le moindre crédit, mais l'argent que le Canada a versé pour la mise au point de la bombe atomique a échappé à notre examen. Voilà pourquoi je tiens à ce que les comités de surveillance soient saisis de tous les renseignements relatifs à l'énergie atomique en temps de paix.

Je me suis souvent porté à la défense de l'idée de l'entreprise privée. Je suis en faveur de l'entreprise privée, mais je regrette le monopole. En ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des œuvres de paix, nous ne pouvons pas permettre la constitution d'un monopole relevant de l'entreprise privée. On me permettra de citer quelques lignes d'un journal auquel je suis abonné. Elles illustrent et appuient mon point de vue. L'auteur de ces lignes parle du jour où l'énergie atomique sera mise à la disposition de la population, pour les fins du temps de paix. Voici ce qu'il dit:

Ce jour-là, et il n'est peut-être pas très loin, l'entreprise...

C'est-à-dire n'importe quelle société privée. ...qui produira cette énergie exercera un monopole sur une nouvelle source d'énergie lui donnant la même puissance économique que si

[M. Hansell.]

les barrages T.V.A., Grand Coulée, Bonneville et Hoover, avec tout leur outillage pour la génération de l'électricité, ainsi que toutes les usines d'énergie électrique et les lignes de transmission appartenant à l'industrie privée et tous les chemins de fer du pays, étaient dominés par un seul monopole.

Ce qui signifie qu'une entreprise privée munie de tous les brevets d'invention, et le reste, pourrait déterminer l'avenir économique de la nation. C'est pourquoi je juge opportune, en l'occurrence, l'adoption d'une disposition comme celle que nous sommes à étudier. Je ne voudrais pas un seul instant, et le plus chaud tenant de l'entreprise privée ne le souhaiterait non plus, que les avions de guerre, les chars d'assaut, les pièces d'artillerie et les vaisseaux de ligne appartiennent à des particuliers. Nous savons tous que sous ce régime, les simples particuliers pourraient disposer de la vie et des destinées de la population, et il ne faudrait pas tenir ce danger pour plus grave que celui d'octroyer à une société privée le pouvoir que lui assurerait le contrôle de l'énergie atomique sur l'existence même de la nation. C'est du moins mon avis.

J'aurais une ou deux autres observations à formuler. Nous pourrions aller jusque-là tout en maintenant dans la vie canadienne une certaine mesure d'entreprise privée dans ces mêmes domaines. Voici ce que je veux dire: l'Etat devrait avoir la propriété de tous les brevets d'invention se rattachant à l'énergie atomique appliquée à des fins pacifiques, mais sans aller jusqu'à la création d'un vaste monopole d'Etat dans la fabrication commerciale de tous les articles que l'on pourrait produire par l'utilisation de l'énergie atomique. L'Etat pourrait octroyer les permis, posséder les brevets d'invention, mais en accordant à l'entreprise privée le droit d'employer l'énergie atomique dans les domaines pour lesquels elle opéra en vue de la fabrication commerciale.

Autre point sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre, et qui m'est venu à l'esprit lorsque l'honorable député de Bow-River (M. Johnston) a interrompu, il y a un instant, l'honorable représentant de Weyburn (M. McKay). Nous devons découvrir une méthode quelconque d'assurer la sécurité économique de notre population lorsque l'énergie atomique aura sa place dans notre vie nationale. La question m'intéresse tout particulièrement car j'estime, comme nous le prévoyons tous sans aucun doute, que nous sommes appelés à vivre dans un monde nouveau, dans un monde où l'énergie atomique bouleversera probablement toute notre économie. Par exemple, ma circonscription renferme une très importante industrie houillère. Qu'arriverait-il aux mineurs de houille de la circonscription de McLeod ou aux milliers de mineurs